



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

CE extraordinaire du 18 / 12 / 2008 Projet de PSE CEPAL

→ PSE, c'est officiel !

Cette 1^{ère} réunion, fixée au 18 décembre 2008, avait pour but de présenter les projets de réorganisation d'une part et de Plan de Sauvegarde de l'Emploi d'autre part.

Ces projets « réorganisation/PSE » sont basés exclusivement sur le volontariat. La personne en charge d'un poste supprimé se verra proposer une nouvelle affectation qu'elle pourra refuser. De plus, cette proposition se conformera à l'accord de mobilité géographique en vigueur à la CEPAL. La réorganisation s'étalera jusqu'à fin 2010, ce qui laissera du temps pour trouver des solutions en échelonnant les permutations des postes supprimés vers des postes créés ou vacants.

La Direction a indiqué que son choix de PSE procure au Personnel un plan d'ensemble nettement plus lisible, sans oublier les dispositions fiscales liées plus intéressantes pour chacune des parties.

→ La réunion s'est articulée autour de 3 thèmes :

l'accord de méthode – les questions du CE sur les dossiers présentés – le CRC.

• L'accord de méthode

Ce type d'accord régleme la procédure de consultation du Comité d'Entreprise, il peut augmenter ou diminuer certaines dispositions prévues par le code du travail (*réunions, délais, etc...*).

L'accord CEPAL a eu pour unique but de donner plus de temps et d'apporter plus de souplesse au Comité d'Entreprise dans l'examen des 2 projets présentés.

Initialement, les dates prévues par le Livre III (*le PSE*) du code du travail dans ce genre de consultation sont strictes et définissent un calendrier excessivement précis (*la 2^{ème} réunion se trouvait à J +21 soit le 08/01/09 et la 3^{ème} et dernière réunion à J +42 soit le 28/01/09*). Néanmoins, sous couvert de la consultation du CE au travers du Livre IV du code du travail (*la réorganisation*)..., les délais proposés par le législateur doivent être « suffisants ».

Alors qu'1 mois est la règle générale communément admise pour l'étude d'un dossier, avec l'accord de méthode proposé, la consultation du Comité ira au-delà de cette norme. De ce fait, l'expert-comptable nommé dès le 18/12/08 (*le cabinet SACEF*) aura bénéficié de plus de temps pour apporter son éclairage aux salariés de la CEPAL et à leurs représentants. La 2^{ème} réunion est ainsi repoussée au 4 février 2009 (*remise du rapport prévue aux alentours du 30/01*) et la 3^{ème} réunion est fixée au 27/02 avec un report éventuel au 13/03/09.

De plus, la Direction s'engage à convoquer elle-même (= *prendre à sa charge*) les représentants du Personnel pour les préparatoires aux réunions 2 et 3, comme le fait d'organiser une commission économique le 11/02.

Autre élément en faveur de l'acceptation de l'accord de méthode proposé, la Direction affiche clairement qu'aucun départ ne sera contraint => le « volontariat » sera obligatoire !

Cette affirmation ne doit pas empêcher les élus de rester **TRES VIGILANTS et REVENDICATIFS**.

C'est pourquoi, par pure précaution, afin de parer toute éventualité de non transparence de la Direction, les élus ont sécurisé la procédure en mandatant le secrétaire du CE pour prendre conseil auprès d'un avocat et, si besoin était, faire dire le droit.

• Les questions posées par le CE sur la réorganisation envisagée, notamment :

❖ Le bien-fondé de cette réorganisation et ses causes structurelles :

- *Indépendance de la Cepal vis-à-vis des décisions de la CNCE*
- *Conditions de la concurrence locale*
- *Contexte économique local*
- *L'avenir de la Cepal, etc.*

❖ L'impact sur les conditions de travail du personnel restant

- Poids des objectifs sur un effectif moindre
- Réduction des effectifs au niveau des fonctions support et du commercial
- Externalisations, Plateformes, Mutualisations, Redimensionnement,...
- Mobilité et reclassement, etc.

❖ L'impact sur le réseau commercial

- Informer sur les créations et suppressions tant en terme de lieux que de types d'emploi
- Maintien d'une qualité de service due au client
- Maintien d'un réseau de proximité
- Création d'une agence low-cost ?
- Pourquoi le Limousin est-il plus touché que l'Auvergne ? Etc.

• **Le CRC**

Concernant le CRC, qui n'est pas partie prenante dans cette réorganisation, nous avons fait constater par la Direction que ce service ne pourrait pas, a priori, être impacté et donc être sujet à réduction d'effectif ou transfert (contrairement au service successions par ex.) avant fin 2010, date de fin du PSE.

Sans attendre d'autres éléments qui ne manqueront d'être fournis par l'expertise, le SPBA/CGT plaide naturellement pour que **tout départ soit compensé par une embauche** et ce pour de multiples raisons, notamment :

* Déjà pour... les conditions de travail !

* De plus, selon la Direction, le coefficient d'exploitation ne serait que très peu impacté par ces suppressions de postes. Il passerait de 73,6 % à 70,7 % soit une baisse de 3 % entre 2008 et 2009.

* Maurice BOURRIGAUD minimisait, il y a peu, les 8 M€ provisionnés sur les titres Lehman-Brothers en regard de l'atterrissage 2008 avec un Résultat Net Comptable proche de 55 M€. Or, face à ces « chiffres », l'embauche de 100 personnes couterait, en année pleine, 3 M€ soit le 1/3 de cette provision (perte ?), sans tenir compte de l'économie réalisée avec la baisse de masse salariale entre le départ d'anciens et l'arrivée de jeunes salariés.

Quant aux mesures d'accompagnement, elles n'ont pas été encore abordées et ne le seront que début février, à la prochaine réunion.

**Pub radio
... ou presque !**

**« Pourtant j'avais choisi de travailler, d'être conseiller à la CEPAL »
... mais elle ne veut plus de moi !**

Les représentants SPBA/CGT,
vous souhaitent...

Bulletin de contact

NOM : Prénom :

Lieu de travail :

Tél. Travail : Tél. Portable :

Courriel personnel :

Bulletin à renvoyer à :

Alain Barasinski, délégué syndical SPBA/CGT,
Montluçon-Courtais - BO 3013
Tél. 06 65 15 20 13 Courriel : alain.bara@free.fr

ou **Alain Mouly**, délégué syndical SPBA/CGT,
Brive-Paris- BO 3413
Tél. 05 55 92 29 07 ou 05 55 33 88 52
Courriel : alain.mouly@cepal.caisse-epargne.fr

